

Les femmes et les élections fédérales de 2015: L'élan est retombé

Avec quelques considérations complémentaires sur les résultats des femmes lors des élections aux parlements et exécutifs cantonaux 2012/2015

Werner Seitz

Lors des élections au Conseil national de 2015, les femmes ont franchi la barre des 30%: elles représentent 32% des élus, alors qu'en 2011 cette proportion était de 29%, chiffre qui, pour la première fois, était inférieur à celui des élections précédentes. Au cours de la législature, la part des femmes au Conseil national est passée à 31,5%, du fait de l'arrivée de «viennent-ensuite» due à des mutations. En 2015, en revanche, leur représentation au Conseil des Etats n'atteint que la moitié de cette proportion (15,2%).

Si on compare l'évolution de la représentation féminine au niveau national avec celle qui concerne les législatifs et exécutifs cantonaux, on constate

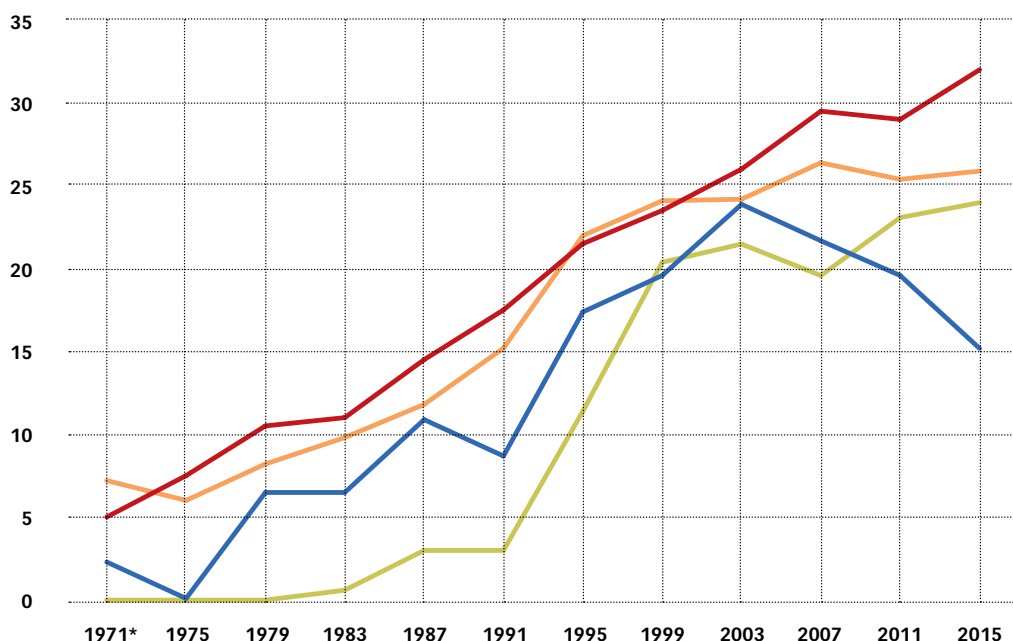
qu'elles obéissent à des modèles différents. Dans l'ensemble, l'augmentation de la présence féminine au Conseil national s'est ralentie, tandis qu'au Conseil des Etats on constate une diminution depuis 2003 (de 24% à 15%), après une forte augmentation dans les années 1990. Au niveau cantonal, en revanche, on peut parler d'une fluctuation entre une augmentation ralentie et la stagnation (proportion de femmes dans les parlements cantonaux: 25,9%; dans les exécutifs cantonaux: 24%). On peut donc dire, en résumé, que l'élan avec lequel les femmes ont conquis leur place dans les institutions politiques au cours des années 1990 est retombé (voir graphique 1).

Graphique 1

Elections fédérales et cantonales 1971–2015

Part des femmes élues, en pour-cent

- Elections au Conseil national
- Elections au Conseil des Etats
- Elections aux législatifs cantonaux
- Elections aux exécutifs cantonaux



* Elections cantonales 1971: seuls ont été pris en compte les neuf cantons ayant déjà introduit le suffrage féminin.

Source: Office fédéral de la statistique OFS

Les femmes et les élections au Conseil national de 2015

Le Conseil national se compose de 200 membres, élus tous les quatre ans. Aux termes de l'art. 149 de la Constitution fédérale, chaque canton forme une circonscription électorale, qui compte plus ou moins de sièges en fonction de sa population, mais chacune a droit à un siège au moins. Dans les vingt cantons qui ont droit à deux sièges ou plus, les mandats sont répartis entre les partis et les listes électorales selon le système proportionnel. Dans les cantons qui n'ont droit qu'à un siège – UR, OW, NW, GL, AI et AR – l'élection se fait au scrutin majoritaire.

Lors des élections au Conseil national de 2015, la répartition des sièges entre les cantons a subi quelques modifications: Zurich, Argovie et le Valais ont eu droit à un siège de plus, tandis que Berne, Soleure et Neuchâtel en ont perdu un par rapport aux élections de 2011.

Conseil national: 34,5% de candidates et 65,5% de candidats en 2015

Lors des élections au Conseil national de 2015, 1'308 femmes et 2'480 hommes ont brigué un mandat dans les cantons à scrutin proportionnel. Avec 34,5%, la proportion de femmes était supérieure de 1,8% à celle des élections au Conseil national de 2011, mais inférieure à ce qu'elle était aux élections de 1995 à 2007, où elle se situait entre 34,6% et 35,2%.

Abréviations des partis

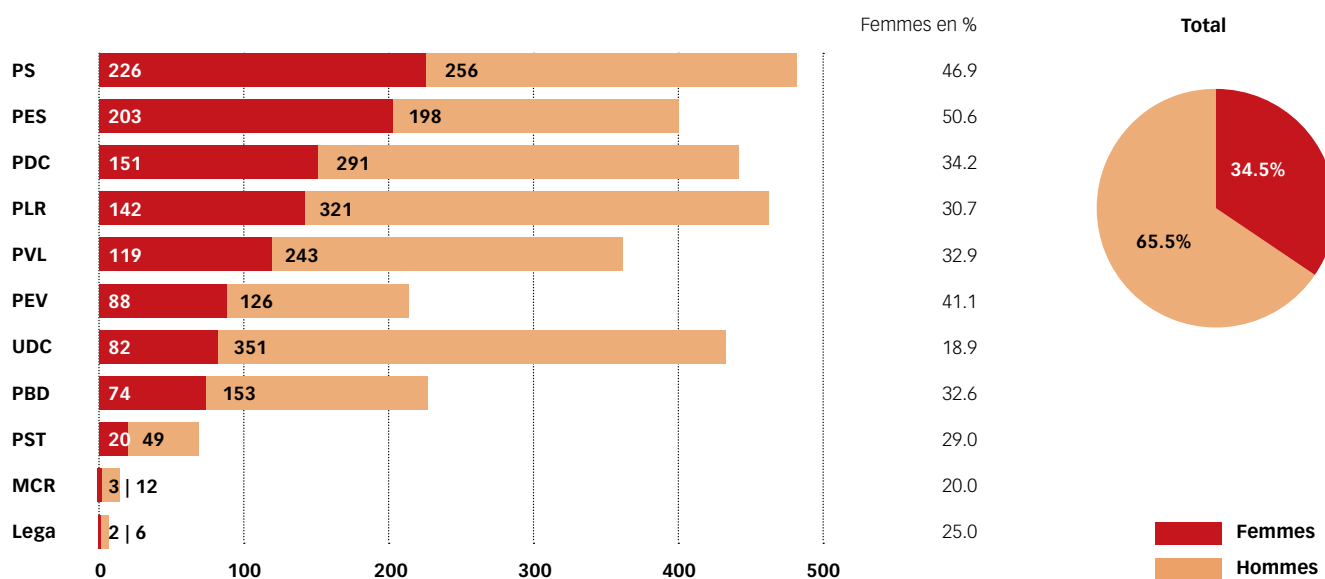
PLR	PLR.Les Libéraux-Radicaux*
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PS	Parti socialiste suisse
UDC	Union démocratique du centre
PEV	Parti évangélique populaire suisse
PCS	Parti chrétien-social
PVL	Parti vert'libéral
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PST	Parti suisse du travail
Sol.	Solidarités
PES	Parti écologiste suisse
DS	Démocrates suisses
UDF	Union démocratique fédérale
Lega	Lega dei Ticinesi
MCR	Mouvement des citoyens romand
Autres	Groupes épars

* En 2009 le PRD (Parti radical-démocratique suisse) a fusionné avec le Parti libéral suisse (PLS) au niveau national pour prendre le nom de «PLR.Les Libéraux-Radicaux». Dans le canton de Vaud, la fusion a eu lieu en 2012. Dans le canton de Bâle-Ville, le PRD et le PLS n'ont pas fusionné, mais comme le PL-BS est membre du parti «PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisses», le présent texte rassemble PRD et PLS sous le nom de «PLR.Les Libéraux-Radicaux».

Graphique 2

Elections au Conseil national 2015

Candidatures de femmes et d'hommes, par parti* (sans les cantons à scrutin majoritaire)



Source: OFS

* Seuls sont mentionnés les partis qui ont obtenu au moins un siège au Conseil national. Sur les autres listes (listes alternatives, PCS, Ecopop, UDF, Parti Pirate, DS, Sol. et groupes épars) figuraient 198 candidatures féminines et 474 masculines (part des femmes 29,5%).

Les femmes toujours en force sur les listes des partis de gauche et écologistes

Sur les listes électorales des partis, le pourcentage de femmes variait entre 18,9% (UDC) et 50,6% (PES). Comme lors des élections précédentes, c'est au PES et au PS (46,9%) que les femmes étaient le plus fortement représentées. Sur les listes électorales du PEV, la part des femmes était de 41,1%.

Les pourcentages de candidates du PDC, du PVL, du PBD et du PLR étaient légèrement inférieurs à la moyenne suisse de 34,5% (entre 30,7 et 34,2%). C'est sur les listes des petits partis de droite – Lega et MCR – ainsi que sur celles de l'UDC que la proportion de femmes était la plus basse (entre 18,9 et 25%). Voir graphique 2.

Ce modèle de répartition des candidates – relativement nombreuses sur les listes rouge-vert, relativement rares sur les listes des partis de droite – demeure inchangé depuis les années 1980.

Par comparaison avec les élections au Conseil national de 2011, le pourcentage de femmes a augmenté le plus fortement sur les listes du PBD (+12,1 points de pourcentage), du PEV (+8,6 points) et du PLR (+6,2 points). Il était inférieur à celui de 2011 sur les listes du PST (-6,0 points) et du MCR (-2,2 points).

Plus de candidats que de candidates dans tous les cantons à scrutin majoritaire

Au niveau des cantons, la proportion de femmes sur les listes électorales allait de 23,8% (SH) à 44,3% (BS). Elle était supérieure à 40% dans deux cantons (BS, ZG) et inférieure à 30% dans cinq (FR, TI, VS, NE et SH). Voir graphique 3.

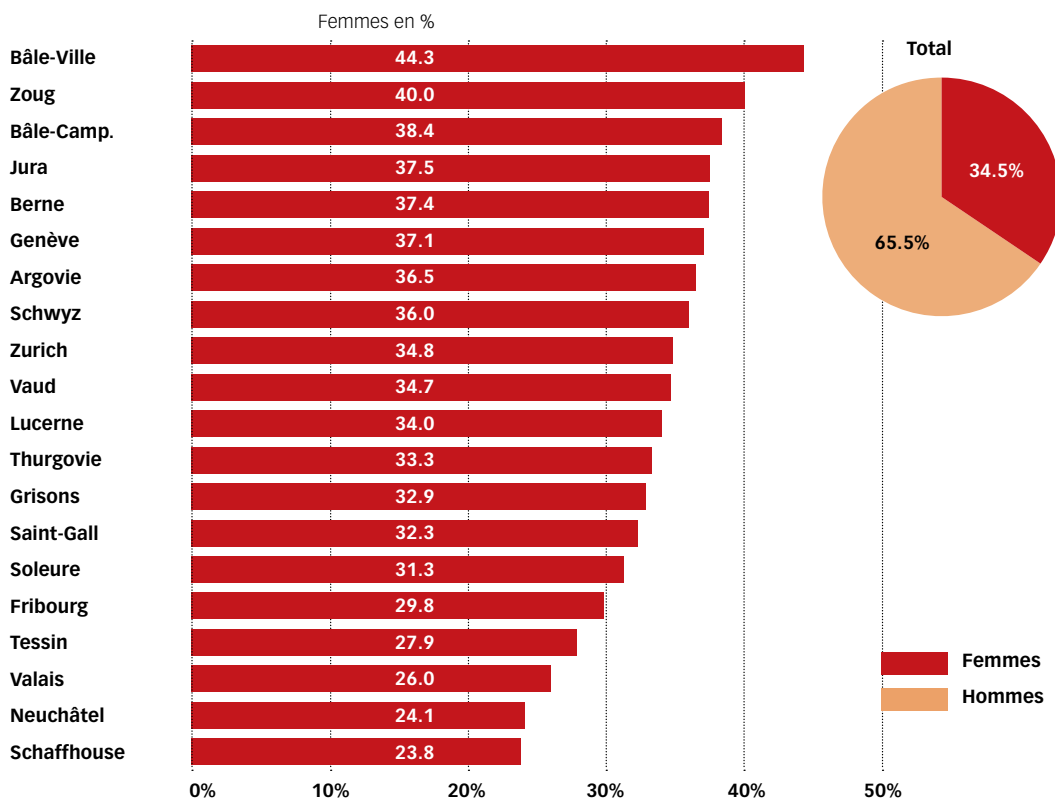
La plus forte augmentation des candidatures féminines par rapport aux élections au Conseil national de 2011 se trouvait dans les cantons de Bâle-Ville (+10,9 points de pourcentage), de Bâle-Campagne (+8,5 points) et des Grisons (+8,2 points). En revanche, on constate une diminution dans six cantons, particulièrement forte à Neuchâtel (-7,0 points), Soleure (-2,8 points) et Thurgovie (-2,0 points).

En Suisse alémanique, la proportion de candidates (35,6%) était supérieure à celle de la Suisse romande (32,2%), tandis qu'elle n'atteignait que 27,9% au Tessin. Par comparaison avec les élections de 2011, la proportion de femmes dans toutes les régions linguistiques avait légèrement augmenté, soit de 2,2 points de pourcentage en Suisse alémanique, de 0,9 points en Suisse romande et de 1,4 points au Tessin.

Graphique 3

Elections au Conseil national 2015

Part des candidatures féminines, par canton (sans les cantons à scrutin majoritaire)



Source: OFS

En Suisse alémanique, la proportion de candidates s'élevait à 35,6%, soit un peu plus qu'en Suisse romande (32,2%). Au Tessin elle était de 27,9%.

Alors que la grande époque des listes féminines se situe dans les années 1990 – notamment lors des élections fédérales de 1995 et 1999 –, en 2015 le nombre de listes par genre a diminué de près de la moitié. Le PS, qui, au cours des vingt dernières années, avait présenté le plus de listes féminines / masculines, n'en a proposé que quatre en 2015, tout comme l'UDC. Trois listes par genre provenaient du PDC et une du PLR. Les femmes n'ont eu de succès que sur les listes par genre du PS de Berne, soit trois mandats pour des femmes et trois pour des hommes.

Conseil national: 32% de femmes élues

Lors des élections au Conseil national de 2015, les 26 cantons et demi-cantons ont élu 64 femmes et 136 hommes, ce qui a permis aux femmes, pour la première fois, de dépasser le seuil des 30%. Lors des élections de 2011, cette proportion stagnait à 29% (58 femmes, 142 hommes). Au cours de la législature, cependant, à la suite de démissions, la représentation féminine est passée à 31,5% (63 femmes, 137 hommes).

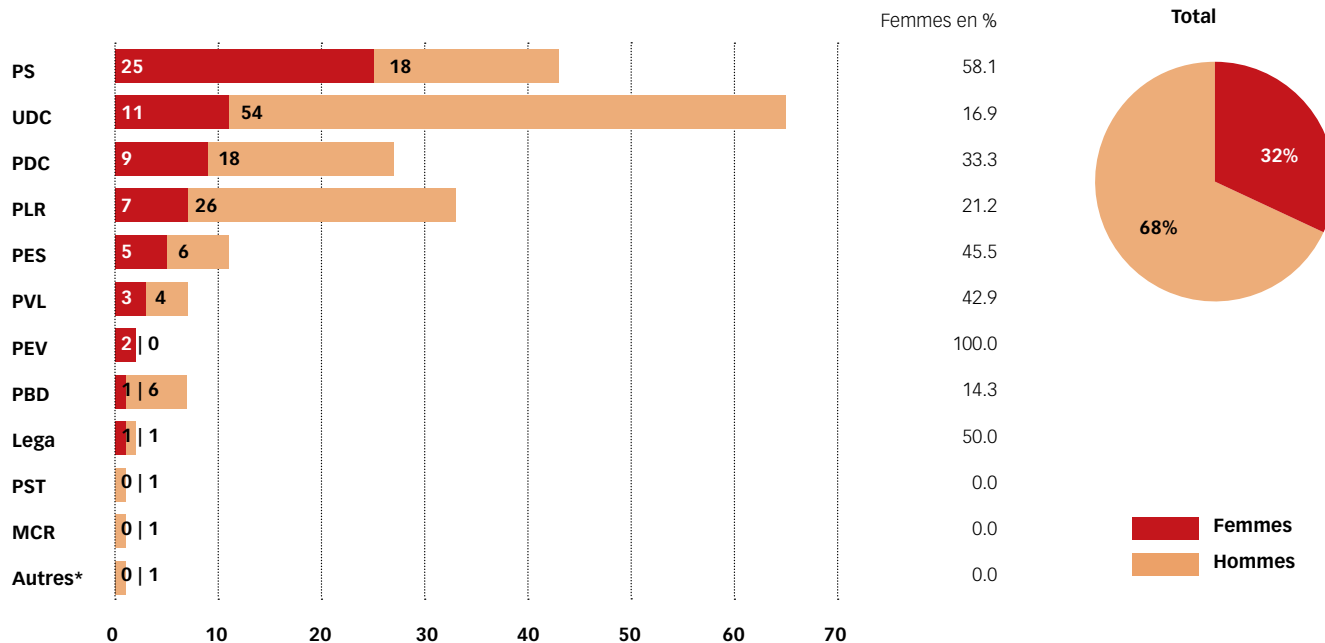
A l'UDC, les femmes gagnent du terrain, au PS, elles sont pour la première fois en majorité

En 2015, c'est sur les listes électorales du PS que le plus grand nombre de femmes ont été élues, soit 25; avec 58,1%, elles sont ainsi pour la première fois plus fortement représentées que les hommes. Le PS présente presque autant de femmes que le PLR, le PDC et l'UDC pris ensemble (27). Les femmes ont presque atteint la parité avec les hommes au PES (45,5%) et au PVL (42,9%). Leur représentation est supérieure à la moyenne au PDC (33,3%) où, pour la quatrième fois, elle dépasse

Graphique 4

Elections au Conseil national 2015

Femmes et hommes élus, par parti



Source: OFS

* L' élu (PCS-OW) s'est joint au groupe PDC.

30%. La représentation féminine est également forte dans les petits partis PEV et Lega, qui ont obtenu deux mandats chacun: la représentation du premier est désormais entièrement féminine et la parité est atteinte par le second. La représentation féminine est inférieure à la moyenne au PLR (21,2%) et à l'UDC (16,9%); pour ce dernier parti, ce chiffre constitue cependant la valeur la plus élevée de son histoire. Voir graphique 4.

Lors des élections fédérales de 2015, on retrouve le modèle de répartition des femmes élues entre les partis régulièrement constaté depuis les années 1980: la proportion de femmes dans les partis rouge-vert est supérieure à la moyenne; elle diminue au fur et à mesure que les partis se rapprochent de la droite. A la suite des élections de 2015, près de la moitié des conseillères nationales (46,9%) font partie du PS ou du PES, bien que ces deux partis n'occupent ensemble que 27% des sièges au Conseil national. A l'UDC, en revanche, qui a obtenu 32,5% des sièges au Conseil national, les femmes élues ne représentent que 17,2% de la délégation.

Par comparaison avec les élections fédérales de 2011, c'est à l'UDC que l'augmentation du nombre des femmes élues est la plus marquée (+5), suivie par celle du PS (+4). Dans trois partis, ce nombre a diminué d'une unité (PES, PVL, PBD). En fin de compte, le nombre des conseillères nationales a augmenté de 6 pour atteindre 64.

La délégation de Bâle-Campagne renforce sa majorité féminine au Conseil national

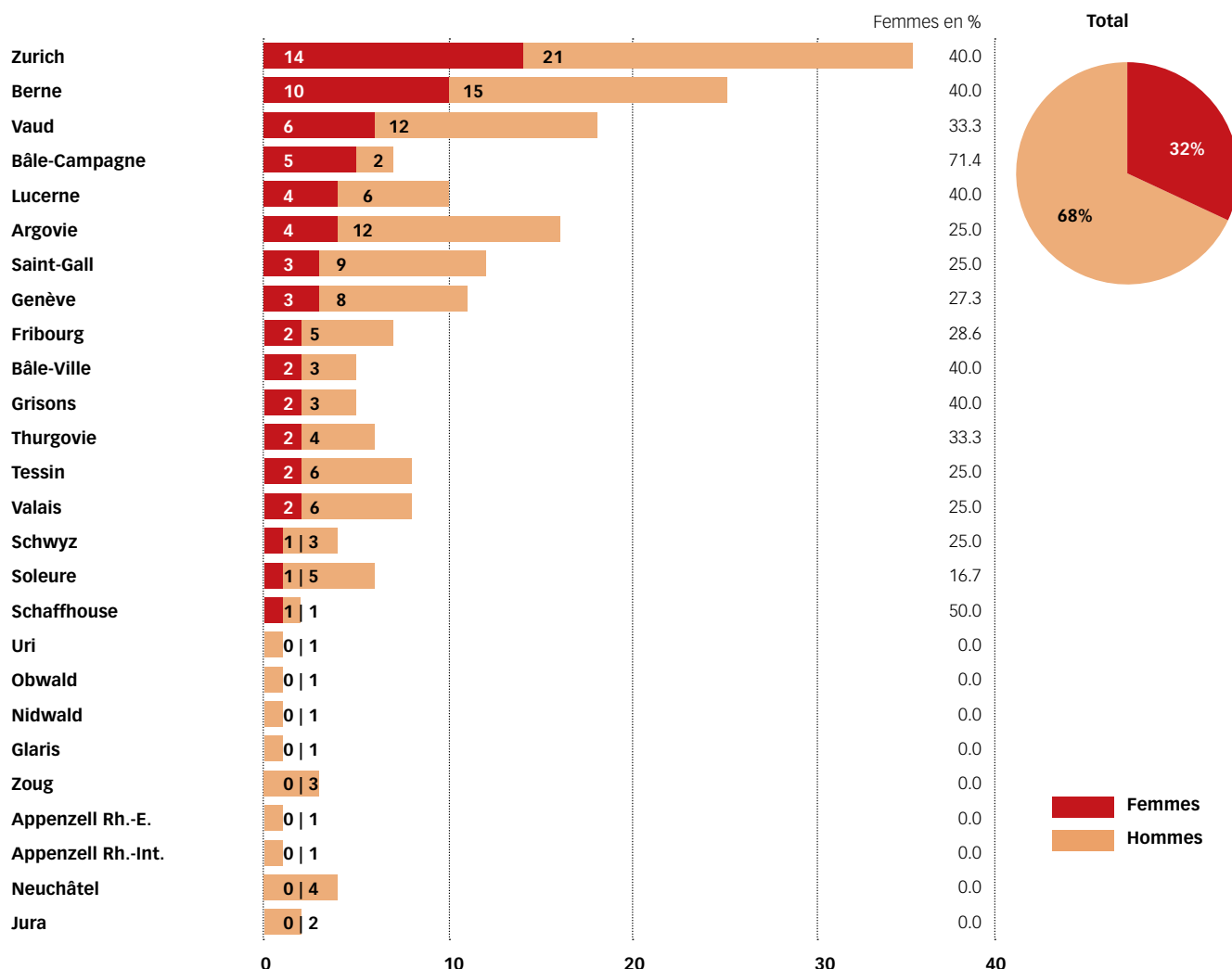
Des femmes ont été élues dans 17 cantons à scrutin proportionnel, avec une proportion allant de 16,7% (SO) à 71,4% (BL). Neuf cantons, plutôt petits, ont envoyé une délégation entièrement masculine. Voir graphique 5.

Outre Bâle-Campagne, la proportion de femmes est supérieure à 32% (moyenne suisse) dans huit cantons. La parité est atteinte par la délégation de Schaffhouse, qui comporte une femme et un homme; la proportion de femmes s'élève à 40% dans cinq cantons, (ZH, BE, LU, BS et GR) et à 33,3% dans deux (TG et VD).

Graphique 5

Elections au Conseil national 2015

Femmes et hommes élus, par canton



Source: OFS

Dans huit cantons, la proportion de femmes va de 16,7% (SO) à 28,6% (FR). Neuf cantons envoient au Conseil national une délégation uniquement masculine: les six qui pratiquent le scrutin majoritaire (UR, OW, NW, GL, AI et AR), deux petits cantons à scrutin proportionnel (ZG et JU) ainsi que Neuchâtel. Enfin, cinq cantons n'ont jamais encore envoyé de femme au Conseil national (OW, NW, GL, ZG et AI).

Par comparaison avec les élections au Conseil national de 2011, le nombre des femmes élues a augmenté dans huit cantons; c'est à Zurich que cette augmentation est la plus forte (+4). Dans les sept autres, la délégation féminine a augmenté d'une unité (LU, BS, BL, SH, GR, VS et GE). En revanche la représentation féminine a diminué d'une unité dans cinq cantons (BE, SG, VD, NE, tous avec scrutin

proportionnel, et UR, qui pratique le scrutin majoritaire). En Suisse alémanique, par rapport aux élections de 2011, on a élu six femmes de plus (et six hommes de moins), faisant ainsi passer la part des femmes à 34,5%. Dans le reste du pays, la proportion de femmes n'a pas changé, restant à 26% pour la Suisse romande et à 25% pour le Tessin.

Statistiquement parlant, les chances d'être élus des hommes et des femmes s'égalisent: la part des élus correspond à peu près à celle des candidates

En comparant la part des femmes élues avec celle des candidates et celle des hommes élus avec celle des candidats, on obtient le taux d'élection des unes et des autres. Celui-ci indique la chance statistique d'être élue ou élu. Si la relation entre le nombre des personnes élues et celui des can-

didat-e-s est équilibrée (par exemple 30% d'élus-e-s et 30% de candidat-e-s), le taux d'élection s'élève à 100. S'il est supérieur à ce chiffre, il indique des chances d'élection supérieures à la moyenne, puisque la part des personnes élues est supérieure à celle des candidat-e-s. Au contraire, un taux d'élection inférieur à 100 indique des chances d'élection inférieures à la moyenne: la proportion de femmes ou d'hommes élus est inférieure à leur représentation sur les listes.

Toutefois, un taux d'élection élevé ne signifie pas

Système majoritaire et système proportionnel

Les élections gouvernementales et parlementaires se font soit au scrutin majoritaire, soit au scrutin proportionnel; voici, en gros, ce qui distingue ces deux systèmes:

Dans le système majoritaire, les candidat-e-s se présentent à titre individuel, bien qu'en général nommés et soutenus par les partis. Sont élus les candidat-e-s qui obtiennent la majorité des voix. Dans ce système, les petits partis n'ont que peu de chances de décrocher des sièges. La plupart des élections aux gouvernements cantonaux et au Conseil des Etats se déroulent au scrutin majoritaire. Il en va de même dans les cantons ne disposant que d'un siège (UR, OW, NW, GL, AI et AR).

Le système proportionnel se distingue du système majoritaire en ce que les sièges sont répartis entre les différentes listes proportionnellement au nombre de voix obtenues. Dans ce système, on commence par répartir les mandats entre les différentes listes, d'après le nombre de voix obtenues par chacune d'elles, puis on attribue ces sièges aux candidat-e-s arrivés en tête de chaque liste. Pour la plupart des élections parlementaires (Conseil national et parlements cantonaux), c'est le système proportionnel qui est appliqué.

qu'on a élu beaucoup de femmes, mais seulement que la proportion des élues est supérieure à celle des candidates (par exemple 30% d'élues pour 20% de candidates).

Depuis 1971, le taux d'élection des femmes lors des élections au Conseil national – dans les cantons à système proportionnel – n'a cessé d'augmenter, passant de 32 à 95,5 points (2015), ce qui représente la valeur la plus forte depuis l'introduction du suffrage féminin. Si ce taux est particulièrement élevé en 2015, c'est aussi parce que la proportion de femmes parmi les personnes élues a augmenté plus fortement que la présence des femmes sur les listes électorales, à laquelle elle correspond approximativement maintenant.

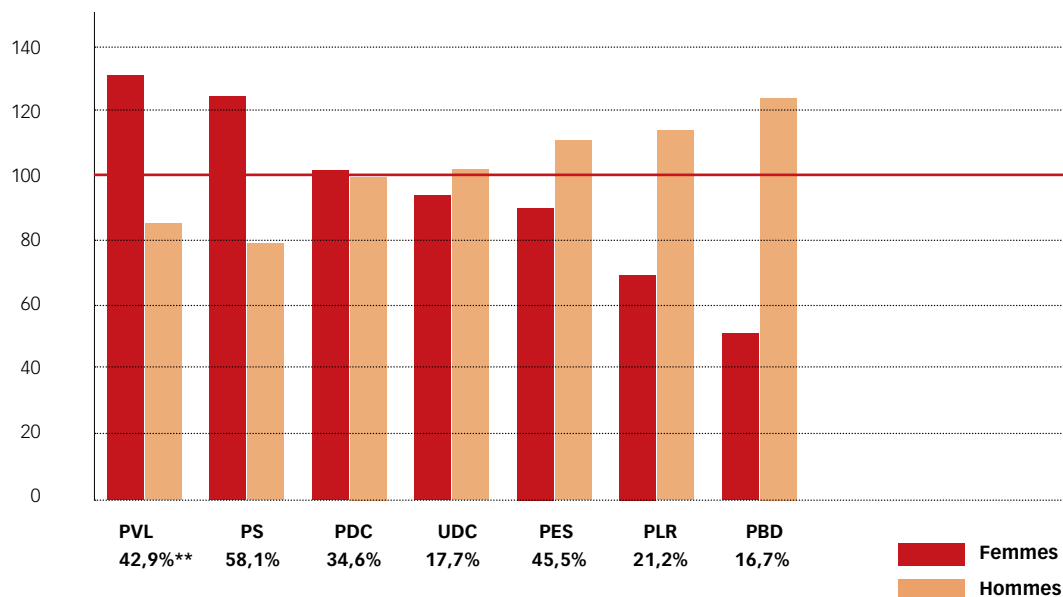
En revanche, le taux d'élection des hommes demeure étonnamment stable: au cours des quarante dernières années, il a oscillé entre 103,9 et 121,7 points, restant donc toujours supérieur à celui des femmes. Depuis 1991, le taux d'élection masculin est en diminution et a atteint son point le plus bas (102,4) en 2015. En 1971, les chances statistiques des hommes d'être élus étaient 3,5 fois supérieures à celles des femmes; en 2015, ce chiffre atteignait 1,1 (taux d'élection des hommes: 102,4; taux d'élection des femmes: 95,5).

La tendance à l'égalisation des taux d'élection des femmes et des hommes ne signifie pas qu'on a élu autant de femmes que d'hommes, mais seulement que la proportion de femmes élues correspond à celle de leur présence sur les listes électorales, autrement dit, que les résultats des femmes correspondent à leur représentation sur les listes électorales – ce qui vaut aussi pour les hommes.

Lors des élections au Conseil national de 2015, les chances statistiques des femmes d'être élues étaient environ 1,5 fois plus élevées que celles des hommes au PS et au PVL. Elles étaient équilibrées au PDC, tandis que les chances statistiques des hommes étaient plus élevées à l'UDC (1,1 fois), au PES (1,2 fois), au PLR (1,6 fois) et au PBD (2,4 fois). Voir graphique 6.

Graphique 6**Elections au Conseil national 2015**

Taux d'élection des candidates et candidats, par parti*
(sans les cantons à scrutin majoritaire)



Source: OFS

* Seulement les 7 partis dotés de plus de 2 sièges (donc sans PES, PST, Lega, MCR)

** Part des femmes élues dans les cantons à scrutin proportionnel

Les femmes et les élections au Conseil des Etats de 2015

Le Conseil des Etats se compose de 46 membres. Chaque canton a droit à deux sièges et chaque demi-canton (OW, NW, BS, BL, AI, AR) à un. Comme les élections au Conseil des Etats sont soumises au droit cantonal, leurs modalités diffèrent d'un canton à l'autre. Par exemple, le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures élit son représentant lors de la landsgemeinde du printemps de l'année électorale. Les autres cantons vont aux urnes pour élire leurs conseillères et conseillers aux Etats au système majoritaire, à l'exception de ceux de Neuchâtel et du Jura, où on applique le système proportionnel.

Au Conseil des Etats, la représentation féminine diminue constamment depuis 2003, pour atteindre 15,2% en 2015

Depuis toujours, les femmes sont moins bien représentées au Conseil des Etats qu'au Conseil national. Si la part des femmes dans la Chambre des cantons a augmenté de manière continue de

1991 (8,7%) à 2003 (23,9%), elle n'a cessé de diminuer depuis, passant de 11 femmes en 2003 à 10 en 2007, puis à 9 en 2011, pour descendre à 7 en 2015, soit 15,2%. Il s'agit là de la proportion la plus faible depuis 1991. Par comparaison avec 2011, le PLR et le PVL comptent chacun un mandat féminin de moins, tandis qu'aucun parti n'a pu augmenter sa délégation féminine aux Etats.

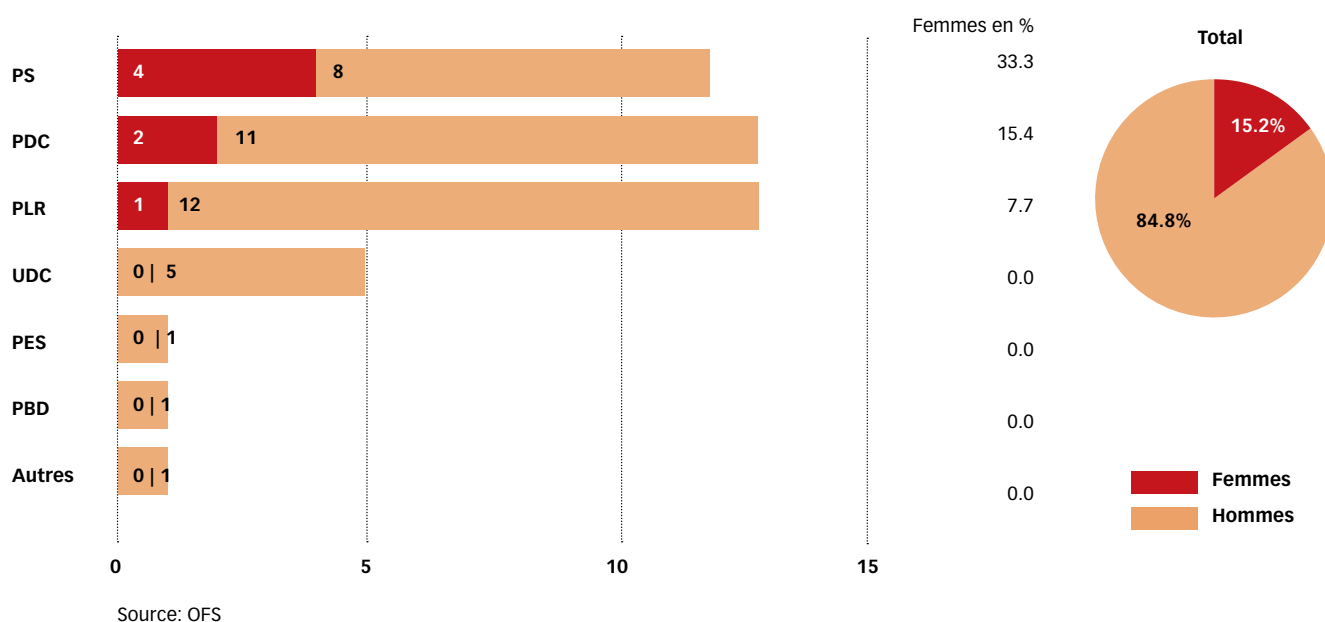
Le PLR a définitivement abandonné sa position de pointe en matière de représentation féminine; plus de la moitié des conseillères aux Etats font partie du PS.

Avec la perte d'un siège féminin, le PLR n'a plus qu'une représentante au Conseil des Etats. Comme le parti a par ailleurs gagné trois mandats masculins supplémentaires, sa représentation féminine a diminué sensiblement pour ne plus atteindre que 7,7%, alors qu'en 1999, la part des femmes du PLR s'élevait encore à 41,2% – et que sept des neuf conseillères aux Etats de l'époque représentaient le PLR. A la suite des élections de 2015, quatre conseillères aux Etats sont membres du PS, deux du PDC et une du PLR. Voir graphique 7.

Graphique 7

Elections au Conseil des Etats 2015

Femmes et hommes élus, par parti



C'est au sein de la députation du PS que les conseillères aux Etats sont le plus fortement représentées, avec 33,3%. Cette proportion passe à 15,4% pour les femmes du PDC et à 7,7%, comme indiqué ci-dessus, pour le PLR. Avec 5 hommes, la députation de l'UDC au Conseil des Etats ne compte aucune femme, tout comme celles du PES et du PBD (1 homme chacune).

Sept cantons ont délégué une femme au Conseil des Etats

En 2015, sept cantons ont élu des représentantes au Conseil des Etats; dans six d'entre eux (SG, AG, TG, VD, GE et JU), la délégation est paritaire, avec une femme et un homme. Le demi-canton de Bâle-Ville continue à être représenté par une femme. Enfin, 14 cantons et 5 demi-cantons ont élu des délégations entièrement masculines.

Election du Conseil fédéral en 2015

Les sept membres du Conseil fédéral, qui constituent le gouvernement suisse, sont élus pour quatre ans par l'Assemblée fédérale (Conseil des Etats et Conseil national réunis), après les élections aux

Chambres fédérales. On procède à une élection séparée pour chaque siège, au scrutin majoritaire. La Constitution prévoit qu'il convient d'assurer une représentation équitable des différentes régions géographiques et linguistiques du pays. En ce qui concerne la composition politique du Conseil fédéral, une règle appelée «formule magique» a été appliquée pendant plus de 40 ans (2 PLR, 2 PDC, 2 PS et 1 UDC). De 2008 à 2015, la répartition par parti était la suivante: 2 PLR, 2 PS, 1 PDC, 1 UDC et 1 PBD; depuis 2016 le Conseil fédéral se compose de 2 PLR, 2 PS, 2 UDC et 1 PDC.

Les femmes n'ont fait que très tardivement leur entrée au Conseil fédéral. La première, membre du PLR, a été élue en 1984. De 1989 à 1993, il n'y a plus eu de femme au Conseil fédéral, avant que la première représentante du PS y soit élue en 1993. Depuis, les femmes ont toujours été représentées au Conseil fédéral. Dès 2008, elles étaient trois à y siéger et entre 2010 et 2011 elles étaient même quatre, donc majoritaires. En 2012 leur nombre est retombé à trois et depuis le renouvellement général du Conseil fédéral en décembre 2015, le gouvernement se compose de cinq hommes et deux femmes, membres du PDC et du PS.

Considérations complémentaires

Les femmes aux élections cantonales 2012/2015

Dans huit législatifs cantonaux (BL, ZH, AG, BE, BS, SO, AI et VD) la proportion de femmes atteint 30% et plus. Elle est inférieure à 20% dans sept cantons (GR, UR, SZ, NW, GL, SH et VS).

Pour comparer les faits et changements relatifs à la représentation féminine au Parlement et au gouvernement décrits ci-dessus, ce chapitre se penche sur les résultats des élections cantonales des quatre dernières années.

On constate des différences considérables dans la taille des **parlements cantonaux**: le plus petit (AI) compte 50 membres et le plus grand (ZH) 180. A partir de 2016, 21 cantons vont élire leurs députées et députés au scrutin proportionnel. En Appenzel Rhodes-Intérieures et aux Grisons, certains sièges, voire tous, sont attribués, au scrutin majoritaire, à des assemblées communales ou de district. Des systèmes mixtes – proportionnel et majoritaire – existent dans les cantons d’Uri, de Bâle-Ville et d’Appenzel Rhodes-Extérieures. Pour les élections aux parlements, les cantons sont en général divisés en plusieurs circonscriptions, sauf le Tessin et Genève, qui n’en constituent qu’une seule. Une législature dure quatre ans, sauf dans les cantons de Fribourg, de Vaud et du Jura, où elle s’étend sur cinq ans.

Lors des élections aux législatifs cantonaux entre 2012 et 2015, 2’609 sièges étaient à repourvoir. Par comparaison avec la période 2008/2011, la part des femmes élues a augmenté de 0,5 point de pourcentage pour passer à 25,9% (676 femmes et 1’933 hommes). Si on considère les deux dernières décennies, on peut dire que la proportion de femmes dans les parlements cantonaux ne progresse pas: en 1996/1999, elle était de 24,1%, en 2000/2003, de 24,2% et de 26,5% en 2004/2007.

Dans les parlements cantonaux, les femmes socialistes et écologistes représentent 42,1 voire 51,4% de leurs groupes

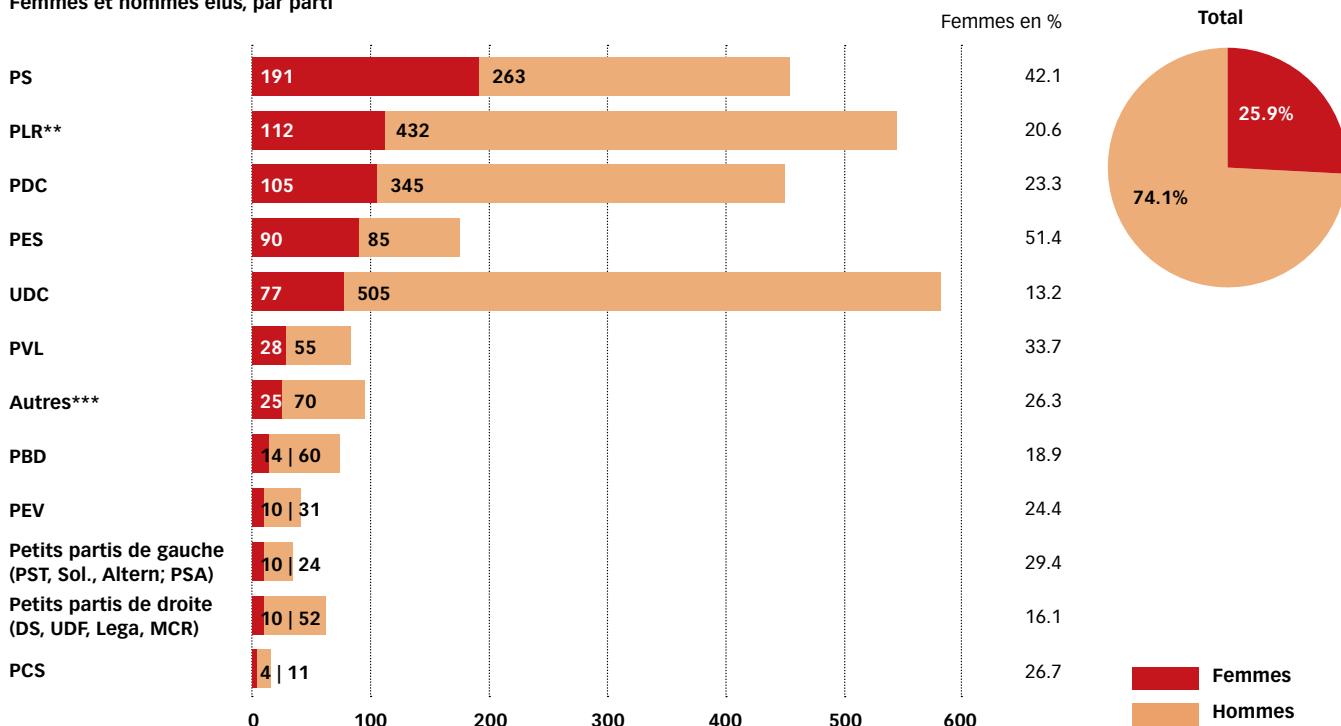
Considérée selon les partis, la répartition des sièges occupés par des femmes dans les parlements cantonaux correspond dans une large mesure à celle qu’on observe au Conseil national: les femmes sont fortement représentées chez les écologistes (51,4%) et au PS (42,1%), mais c’est ce dernier parti qui compte le plus grand nombre de députées aux législatifs cantonaux (191). Voir graphique 8.

Au PVL, la part des femmes (33,7%) est nettement supérieure à la moyenne fédérale de 25,9%. Pris ensemble, les petits partis de gauche (PST, Sol., Parti socialiste autonome et Liste alternative) pré-

Graphique 8

Elections aux parlements cantonaux 2012 / 2015*

Femmes et hommes élus, par parti



Source: OFS

* Etat à fin 2015 ** Y compris PL-BS

*** Y compris Appenzel Rh.-Int., où une répartition par parti n’est pas possible (15 F, 35 H)

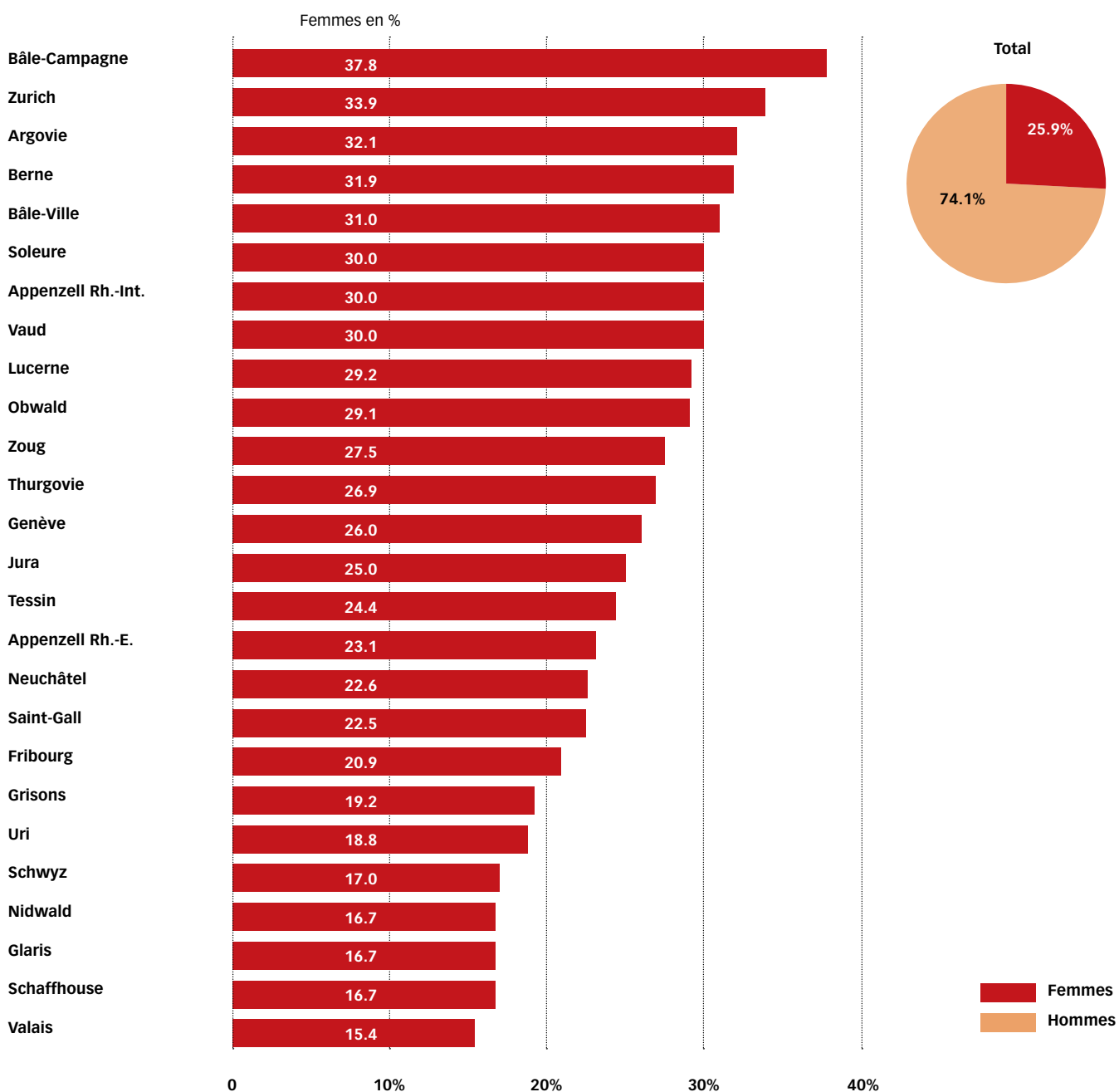
sentent une proportion de femmes de 29,4%. Par rapport à la moyenne, les femmes sont légèrement sous-représentées au PEV et au PDC. Elles constituent 20,6% des députations du PLR, 18,9% de celles du PBD et 13,2% de celles de l'UDC.

Dans huit législatifs cantonaux (BL, ZH, AG, BE, BS, SO, AI et VD), les femmes constituent 30% et plus des effectifs. C'est à Bâle-Ville qu'elles sont le plus fortement représentées, avec 37,8%. Dans sept cantons (GR, UR, SZ, NW, GL, SH et VS), leur proportion est inférieure à 20%. Voir graphique 9.

Graphique 9

Elections aux parlements cantonaux 2012/2015

Part des femmes élues, par canton



Source: OFS

A fin 2015, deux exécutifs cantonaux (LU et TI) ne comptaient aucune femme, tandis que deux (TG et VD) présentaient une majorité féminine, ce qui avait déjà été le cas à Zurich de 2003 à 2007.

Les **gouvernements** des 26 cantons et demi-cantons se composent de cinq ou sept membres, élus au suffrage direct par les électrices et électeurs inscrits. A l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures, qui connaît encore la procédure de la lands-gemeinde, les élections ont lieu aux urnes et généralement au scrutin majoritaire. Seul le canton du Tessin élit son exécutif au scrutin proportionnel. La législature dure quatre ans, sauf en Appenzell Rhodes-Intérieures (élections annuelles) et dans les cantons de Fribourg, Vaud, Genève et du Jura (cinq ans).

Pendant longtemps, les femmes étaient absentes des gouvernements cantonaux ou n'y étaient que faiblement représentées. La première conseillère d'Etat fut élue en 1983 à Zurich; en 1991, seules cinq femmes faisaient partie d'un exécutif, soit une proportion de 3%. Par la suite, la représentation féminine a fortement progressé pour atteindre 11,1% en 1995, 20,4% en 1999 et 21,5% en 2003. Après être retombée à 19,2% en 2007, cette représentation est quelque peu remontée pour atteindre 24% en 2015, soit 37 sièges sur 154.

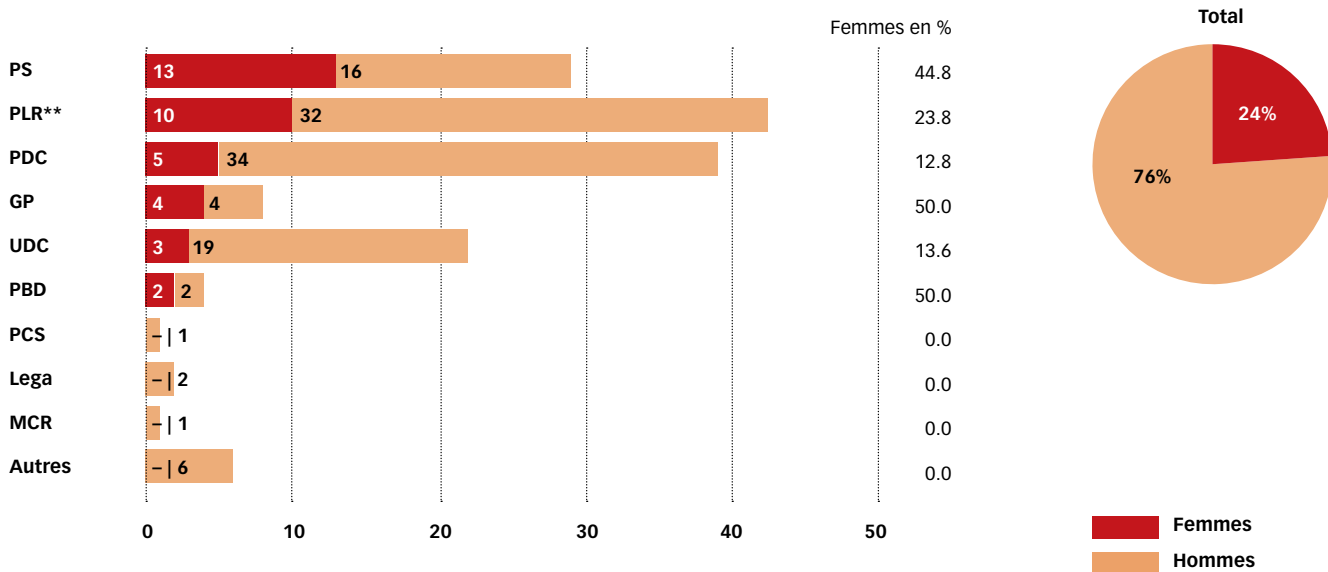
Sur les 37 conseillères d'Etat, 23 font partie du PS ou du PLR

A fin 2015, le PS et le PLR avaient les plus fortes représentations féminines dans les exécutifs cantonaux, soit 13 conseillères pour le PS et 10 pour le PLR. De ce fait, plus d'une conseillère d'Etat sur trois était issue du PS et un peu moins d'une sur trois du PLR. Si on considère la répartition des mandats entre femmes et hommes à l'intérieur des grands partis, on voit que c'est au PS que la part des femmes est la plus élevée (44,8%), tandis qu'elle atteint près d'un quart au PLR. Sur les 22 sièges gouvernementaux occupés par l'UDC, trois le sont par des femmes (13,6%); au PDC, cette proportion tombe à 12,8%, soit cinq femmes.

La représentation du PES et du PBD dans les exécutifs cantonaux atteint la parité: 4 femmes et 4 hommes pour le PES et 2 femmes et 2 hommes pour le PBD.

A fin 2015, deux gouvernements cantonaux (LU et TI) ne comptaient aucune femme, tandis que deux (TG et VD) présentaient une majorité féminine, ce qui avait déjà été le cas à Zurich de 2003 à 2007.

Graphique 10
Elections aux exécutifs cantonaux 2012/2015*
Femmes et hommes élus, par parti



Source: OFS
* Etat à fin 2015
** Y compris PL-BS

Résumé

1

La **proportion de candidates sur les listes électorales** pour les élections au Conseil national de 2015 s'élevait à 34,5%, soit 1,8% de plus que lors des précédentes élections de 2011, tout en demeurant quelque peu inférieure à celles des années 1995 à 2007.

2

Pour les élections au Conseil national, la **proportion de femmes élues** a dépassé pour la première fois la barre des 30% pour atteindre 32%. Lors des élections de 2011, cette proportion stagnait encore à 29%.

Si on considère les régions linguistiques, on constate que la proportion de femmes est la plus élevée en Suisse alémanique (34,5%), suivie par la Suisse romande (26%) et le Tessin (25%).

La proportion de femmes est supérieure à la moyenne dans les partis rouge-vert, pour diminuer en fonction du positionnement des partis vers la droite. Lors des élections au Conseil national de 2015, c'est sur les listes du PS qu'a été élu le plus grand nombre de femmes (25), à tel point que pour la première fois elles étaient mieux représentées que les hommes, avec 58,1%. La délégation du PS compte presque autant de femmes que celles du PLR, du PDC et de l'UDC pris ensemble (25 contre 27). Au PES et au PVL, les femmes font presque jeu égal avec les hommes (45,5% au PES, 42,9% au PVL). La représentation des femmes dans la délégation du PDC est à nouveau supérieure à la moyenne, soit 33,3%. Enfin, cette représentation est inférieure à la moyenne au PLR (21,2%) et à l'UDC (16,9%).

Cette répartition des élues au Conseil national en fonction des partis correspond largement à ce qu'on constate dans les **législatifs cantonaux**. Dans ces derniers, les femmes sont fortement représentées au PES (51,4%) et au PS (42,1%). Au PVL, les femmes représentent 33,7% des délégations, ce qui est nettement supérieur à la moyenne suisse de 25,9%. La proportion d'élues du PEV et du PDC est légèrement inférieure à la moyenne. Dans les législatifs cantonaux, les députées du PLR représentent 20,6%, celles du PBD, 18,9% et celles de l'UDC, 13,2%.

3

Aux élections au Conseil national de 2015, le **taux d'élection des femmes** était proche de la valeur idéale de 100. Depuis 1971, ce taux n'a cessé de progresser, passant de 32 à 95,5 points. La proportion d'élues (32%) correspond donc à peu près à celle des candidates sur les listes (34,5%), ce qui ne signifie cependant pas que la parité est atteinte au Conseil national.

4

Lors des **élections au Conseil des Etats de 2015**, la proportion des femmes élues s'élevait à 15,2% (7 femmes et 39 hommes), ce qui représente le taux le plus bas depuis 1991. C'est en 2003 que la proportion de femmes était la plus élevée au Conseil des Etats (23,9%, soit 11 femmes et 35 hommes). Pendant une bonne dizaine d'années, le PLR était en tête en matière de représentation féminine au Conseil des Etats, devant le PS. Depuis les élections de 2007, ce rôle est toujours plus assumé par le PS. A la suite des élections de 2015, il n'y a plus qu'une femme PLR au Conseil des Etats, où la proportion des femmes atteint 7,7%. La plupart des conseillères aux Etats représentent le PS (4, soit 33,3% de la délégation), tandis que le PDC en a élu deux (15,4%).

5

La **proportion de femmes dans les exécutifs cantonaux** était de 24% en 2015, ce qui représente la valeur la plus élevée jamais atteinte, bien qu'elle ne dépasse celle de 2008/2011 que de 0,9 points. En 2015, plus d'une conseillère d'Etat sur trois était membre du PS, tandis que cette proportion était un peu inférieure à un tiers pour les représentantes du PLR. La proportion de femmes représentant le PS était de 44,8%, tandis qu'elle était légèrement inférieure à 25% pour le PLR. Ce chiffre était de 13,6% pour l'UDC et de 12,8% pour le PDC. Les femmes du PES et du PBD atteignent la parité avec les hommes dans les exécutifs cantonaux.

Traduit de l'allemand par Nelly Lasserre-Jomini

.....
Werner Seitz, docteur ès lettres, politologue, est chef de la Section «Politique, culture et médias» à l'Office fédéral de la statistique OFS. Depuis des années, il analyse la représentation des femmes en politique. Actuellement, il travaille à la rédaction d'une histoire des femmes dans la politique suisse.